

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Pourquoi une tête de mort au bas du crucifix

Au premier abord, il semblerait naturel de penser que la coutume de placer une tête de mort au bas du crucifix s'est établie en vue d'unir constamment le souvenir salutaire de la mort à celui de la Passion du Dieu Sauveur. La tendre pitié de nos pères y aurait, ce semble, ajouté volontiers ce signe frappant qui devait leur rappeler et le néant des choses du monde, et la nécessité de se tenir toujours prêt à mourir, pour ne point perdre le bienfait d'une rédemption signalée par tant de sacrifices et d'amour.

Dans cette image de la mort sous les pieds de Jésus-Christ, ne pourrait-on pas voir aussi un symbole de la victoire que ce divin Rédempteur a remportée sur la Mort par sa glorieuse résurrection? Car on lit à son sujet dans les saintes Ecritures : *Absorpta est mors in victoria*, etc.

C'est là le sens pieux et mystique qu'il serait permis de donner à cette figure funèbre, qu'on remarque ordinairement au bas de celle du Christ sur la croix.

Mais, une tradition, très accréditée parmi les Grecs, donne de cet usage, une explication historique qui, sans être bien certaine, ne manque pas cependant d'intérêt.

Ils se fondent à ce sujet sur plusieurs passages des saints Pères.

« Le lieu où la croix de Jésus Christ fut plantée, dit saint Augustin, répondait directement à la sépulture d'Adam, selon que les Juifs l'assurent, et il convenait, en effet, que les prémices de notre vie fussent placées là même où avaient été posées les prémices de notre mort. »

« Le lieu du Calvaire, dit Origène, a un privilège particulier, ayant été choisi pour la mort de Celui qui devait mourir pour tous les hommes, car une tradition, qui est venue jusqu'à notre

temps, nous apprend que le corps du premier homme, formé par les mains de Dieu, avait été enterré au lieu même où Jésus-Christ devait être crucifié. »

« Le Calvaire, dit Tertullien, est le lieu du *cal*, du chef ; le premier homme y est enterré, la tradition nous en a conservé la mémoire, et c'est sur ce lieu même qu'a été arboré l'étendard de la croix. »

« Saint Athanase est encore plus affirmatif. Voici comment il s'exprime dans un discours sur la Passion de Notre-Seigneur : « Jésus-Christ ne choisit pas d'autre lieu pour souffrir et y être crucifié que celui du Calvaire, qui selon le sentiment des Juifs, est le lieu de la sépulture d'Adam, car ils assurent qu'après son anathème et sa condamnation, il y est mort et y fut enterré ; que si la chose est telle, le rapport de ce lieu célèbre avec la croix de Jésus-Christ me paraît admirable ; car il était tout à fait juste que Notre-Seigneur, venant rechercher et rappeler le premier Adam, choisit pour lieu de ses souffrances celui-là même où il était enterré, et qu'en expiant son péché, il expiât aussi les péchés de toute sa race. Il avait dit à Adam : « Tu es terre et tu retourneras en terre ; » et Jésus-Christ est venu dans le lieu où cette sentence avait été exécutée, pour le délivrer de la malédiction ; et à ces paroles : « Tu es terre et tu retourneras en terre, » succédèrent ces autres paroles : « Levez-vous, vous qui dormez, et sortez du tombeau ! »

(S. R. DE CAMBRAI).

Recette pour ne dire que des paroles d'or

Quand vous voulez parler, vous dit un saint, pensez, avant d'ouvrir la bouche, à la réserve avec laquelle vous ouvrez votre bourse pour payer. Avant de le faire, vous avez soin, en effet, de vous demander si vous devez ; puis, combien vous devez ; et, enfin, en payant, vous prenez bien garde de ne pas donner même une obole de trop.

Usez-en de même à l'égard de vos paroles, et avant d'en proférer aucune, considérez si vous devez parler et de quoi vous devez parler ; puis, quand vous avez ouvert la bouche, mettez aussi toute votre attention à ne rien dire de superflu.

C'est une excellente recette pour ne dire que des paroles d'or.

— *Union cistercienne.*

Lettre de M. Favier, missionnaire

PÉKIN, 19 décembre 1894.

Pour se conformer au décret impérial, le gouvernement chinois a placé des gardiens auprès de tous les établissements européens. Il y a à la porte de chaque légation six tentes renfermant chacune cinq ou six hommes. Ce sont des enfants de dix-huit à vingt ans, n'ayant que des lances et s'amusant toute la journée, c'est plus que ridicule, c'est attristant ! Il paraît que les ministres vont protester et exiger que leurs soldats montent à Pékin ; on va donc encore palabrer encore quelque temps.

Personne en Europe ne peut se faire une idée de ce qui se passe ici ; personne n'y croira !

Nous avons dans Pékin ou autour de Pékin environ cent mille hommes de troupes chinoises. Pas payées, pas nourries, habillées comme en été par 10 degrés au-dessous de zéro ; ayant pour armes tout ce qu'il y a de plus fantastique, depuis la flèche, le bâton ferré, l'espingole du XIII^e siècle jusqu'au fusil nouveau modèle. Celui-ci, retiré du magasin, est du reste tout rougé de rouille et n'a pas de cartouche. Ajoutez les fusils à piston, à capsules, portant les marques de « Postdam 1801 » ; le fusil à mèche de Tamerland ; les sabres à deux mains et le reste ! Enfin, c'est désolant, voire même inquiétant. L'autre jour, un chrétien s'engage comme volontaire ; la paye doit être de neuf taëls (1) par mois, car il a un cheval ; on lui en donne quatre et le capitaine de recrutement en garde cinq !

A Port-Arthur les Japonais ont saisi, comme nous l'avons dit, cent trente-huit canons Krupp avec leurs approvisionnements complets, quatre millions de cartouches et des fusils à proportion ! Les canons n'avaient pas tiré un coup !

Les Japonais ne se pressent pas et ne désirent pas du tout faire la paix. Le capitaine Vogan, qui, comme attaché militaire russe, suit l'état-major de l'armée du nord japonaise, écrivait l'autre jour que, depuis le commencement de la campagne, la résistance a été nulle, absolument nulle. Les troupes japonaises ne sont gênées que par la difficulté des transports. Ils ont organisé douze mille petites voitures trainées par trois hommes, ce qui est commode et passe partout. Au commencement, on employait seulement les coulis japonais ; maintenant ce ne sont plus que des Coréens et des Chinois que l'on paye un franc par jour ! Peu importe le prix, la Chine remboursera tôt ou tard ! Les Japonais ont des ambulances superbes et l'intendance ne laisse rien à désirer.

Ils ont même à leur suite des gouverneurs, préfets, sous-préfets. Quand ils prennent une ville, ils sortent un préfet de leurs fourgons, l'installent, lui laissent une garde et le nouveau préfet reçoit la soumission de toutes les petites autorités chinoises que l'on conserve, que l'on paie bien et qui continuent à gouverner sous ce nouveau chef. Le peuple est content, car il n'y a plus d'injustice.

Les Japonais peuvent continuer comme cela autant qu'ils voudront ; aussi voyez les conditions de paix qu'ils veulent imposer :

1^o Un plénipotentiaire sera envoyé à Tokio, il pourra traiter sans en référer à son gouvernement.

(1) La valeur du taël est de \$1.50 environ.

2° On paiera une indemnité de un million et demi de francs.

3° Formose et la Mandchourie sont acquises au Japon.

4° Ce qui reste de la flotte chinoise sera remis aux mains des Japonais.

5° Les Japonais prendront toutes les douanes chinoises.

6° Pour assurer la paix, la Chine s'engage à ne pas reconstituer son armée avant dix ans !

Que dites-vous de ces conditions ? Est-ce vrai ? D'après ce que m'ont dit les personnes *les plus sérieuses*, c'est exact au moins en substance. Alors, vous comprenez que c'est l'annihilation du Céleste Empire et que la pauvre Chine n'est pas pressée de subir de telles conditions !

Aussi, on travaille à la paix depuis un mois ; mais on n'est pas plus avancé que le premier jour. Pendant ce temps, les Japonais avancent et occupent les villes et tout le pays. Ils sont à quelque lieues de Moukden et de Niou-tchouang ; s'ils ne l'ont pas pris hier.

Nous sommes tranquilles pour le moment ; mais ces pauvres soldats chinois et tartares qui sont près de nous pourraient bien nous jouer quelque tour, plutôt que de mourir de faim ! Enfin, attendons ; priez bien pour nous.

Un ayeu important

« La politique de la législature manitobaine est de rendre homogène la population de la province. Et c'est un but louable, dit M. McCarthy, dans une province dont la population appartient à des éléments aussi variés. La majorité est intéressée à une assimilation par laquelle la population cessera d'être française.

« L'hon. M. Ouimet : Ainsi, un des buts de la loi de 1890 est de faire disparaître l'élément français ?

« M. McCarthy : Oui. »

Cette franchise brutale est loin de nous déplaire. Donc, merci au représentant officiel du gouvernement de Manitoba !

Puisqu'il en est ainsi—comme nous nous en doutions—le programme de tout canadien-français est nettement tracé.

Il était plus facile de faire disparaître les 60,000 Canadiens-Français devenus sujets de l'Angleterre en 1760, qu'il ne l'est de noyer nos 30,000 compatriotes de Manitoba.

Cette seconde croisade anti-nationale aura le même succès que la première—les fanatiques peuvent en être sûrs.

Bien plus, l'élément français redeviendra peut-être un jour la majorité dans la province de Manitoba. Si à cette époque, la question scolaire n'était pas encore définitivement réglée—ce qui pourrait fort bien arriver—les catholiques rétabliront purement et simplement l'ancien système des écoles séparées. Ce sera là toute leur vengeance à l'égard de leurs tyrans.

Théologie populaire

Les Béatitudes, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, sont une partie du sermon que Notre-Seigneur prêcha un jour sur la montagne où la foule l'avait suivi. Les Juifs ne lui permettaient pas toujours d'entrer dans leurs synagogues chaque fois qu'il voulait prêcher ; c'est pour cela qu'il prêchait le plus souvent en plein air. Quelquefois il se tenait dans une barque de pêcheurs, mouillée près du rivage, et quelque fois sur une petite montagne, pour adresser la parole à la multitude qui le suivait. Avons-nous jamais pensé à ce que nous aurions fait si nous eussions été présents lorsque Notre-Seigneur prêchait ? Comme nous aurions tenu à nous approcher de lui ! Comme nous nous serions faulés à travers les rangs de la foule pour mieux entendre et ne pas perdre un seul mot ? Pourquoi donc prêtons-nous quelquefois si peu d'attention aux instructions qui sont données du haut de la chaire de vérité, quand les paroles de Notre-Seigneur nous sont répétées ?

Dans ce sermon de la montagne, Notre-Seigneur a exposé ce qu'il faut faire pour être les élus de son royaume ; c'est à dire il a énuméré les vertus qu'il faut pratiquer pour être les véritables enfants de l'Eglise, et annoncé les récompenses qui seront le partage de ceux qui auront pratiqué ces vertus et mené une sainte vie, savoir : la grâce et les bénédictions de Dieu en ce monde et une gloire éternelle dans le ciel.

1^o *Bienheureux les pauvres d'esprit.* Les pauvres d'esprit sont ceux dont le cœur n'est pas attaché aux richesses et aux biens de la terre, au point d'être disposés à offenser Dieu pour les posséder.

Changements Ecclésiastiques

M. J. Marquis est nommé agent de colonisation.

M. J. E. Pagé, curé de Saint-Nicolas ;

M. Ad. Michaud, curé de la Rivière-Quelle.

M. B. Paradis, vicaire à Saint-Roch de Québec.

M. F. X. Garneau, vicaire de Deschambault.

M. J. O. Guimond, ci-devant vicaire à Saint-Roch de Québec, va exercer temporairement le ministère à Saint-Epiphanie, diocèse de Rimouski.

Au Sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré

Pendant l'année 1894, le nombre des pèlerins a été de 170,121 et celui des pèlerinages organisés, de 146. Il y a eu 5,292 messes, 122,300 communions, et 90 objets divers laissés en ex-voto.

Non-désaveu de la loi de 1894

Le gouvernement d'Ottawa n'a pas cru devoir désavouer la loi de 1894, dont l'épiscopat avait demandé le rappel.

Quant au non-désaveu de cette dernière loi, il est juste de dire que le gouvernement en porte seul la responsabilité.

Nous voulons encore espérer, malgré cela, qu'il va certainement rendre justice aux catholiques de Manitoba.

S'il recule, son utilité aura cessé par le fait même.

D'un autre côté, si le chef de l'opposition ne peut pas s'engager, *sans équivoquer*, à rétablir les écoles séparées, alors, il ne restera plus que la ressource de créer un groupe dont l'épigraphe, comme celui du Centre allemand, sera : *Justitia fundamentum regnorum*. La justice est le fondement des royaumes.

C'est là notre humble opinion.

Qui veut la fin, veut les moyens ?

D. G.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

TRENTE-TROISIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

Avant de mettre le pied sur un autre terrain, j'ai pensé qu'il serait à propos de t'entretenir un instant des Serpents Roses, dont le nom a dû éveiller ta curiosité. Je veux bien te les faire connaître, mais en quelques lignes seulement ; j'ai hâte de te faire respirer une atmosphère moins impure, quoique également satanique.

Les Serpents Roses sont de vraies diablesses en chair et en os, adoratrices de Lucifer, et qui ont fourni aux sommités maçonniques des preuves d'une perversité et d'une hypocrisie consommées. Le trop notoire Lemmi est l'auteur de cette institution, bien digne d'un tel père. Ces misérables ne sont pas enrégimentées, chacune agissant pour son propre compte, dirigée uniquement par sa haine du christianisme, et soutenue par les fonds secrets de la Franc-Maçonnerie.

Quand celle-ci a sous la main un sujet reconnu propre à cette mission de Serpent Rose, elle le fait recevoir dans un couvent à titre de novice, afin de corrompre la communauté qui a le malheur de lui donner asile. Est-elle découverte, elle sera congédiée comme une mauvaise tête, et alors on tâchera de la faire entrer dans un autre ordre, sous un autre nom, même en changeant de contrée.

Et le but ? me dira-t-on. Le but, c'est de parvenir à corrompre l'élite de la société catholique et, par elle, la catholicité tout entière. « Noublions pas, dit encore le Dr Bataille, les leçons de l'histoire. Les Templiers formaient un ordre religieux et militaire qui fut longtemps irréprochable sous tous les rapports ; le Gnosticisme d'Orient réussit à s'y insinuer, et cette chevalerie chrétienne devint une société secrète de diabolisants, tout en sauvegardant les apparences, tout en continuant à faire croire aux hautes vertus des membres de l'ordre. A l'heure qu'il est, un renouvellement de cette abomination se prépare peut-être ; pas les Serpents Roses, on tâte le terrain. »

D'ailleurs, on ne saurait douter aujourd'hui que cette vaste association de la Franc-Maçonnerie, qui a déjà installé son Pontife suprême en face du Vatican, se vantant d'avoir enfin dans sa main tous les matériaux nécessaires à l'écrasement de l'Eglise, ne soit qu'un rejeton sorti de la souche pourrie de la chevalerie Templière ; c'est pourquoi elle vénère le crâne, vrai ou supposé, de Jacques Molay, dont elle prétend venger l'exécution sur les lys et sur la tiare, qui débarrassèrent l'Eglise de cette lèpre. Si donc la corruption d'un ordre de religieux militaires a pu produire un tel effet à travers les siècles, que ne peut espérer Satan d'une pareille entreprise sur les couvents de femmes ? La Maçonnerie, en effet, reconnaît maintenant qu'elle ne peut arriver à la démoralisation complète de la société chrétienne qu'en gagnant à sa cause cette portion de l'humanité qui a mérité le titre de sexe dévot.

Il n'est pas hors de propos, non plus, de rapprocher l'institution des Serpents Roses de celle des *frères ambulants*, créée dans un couvent tenu à Naples en 1881, qui nous a valu cette avalanche de colporteurs juifs dont nos villes et nos campagnes sont inondées depuis quelques années. Qu'il est à craindre que nos chers Canadiens ne manquent de prudence à leur égard !

Quand je dis *prudence*, est ce bien l'expression que je devrais employer ? Il me semble que tout catholique tant soit peu instruit devrait connaître les lois de l'Eglise sur ce point ; elles

ont été publiées assez souvent. Comment se fait-il qu'on en fasse si peu de cas ? Serait-il vrai que la masse de notre peuple, réputé si catholique, méprise cependant ces lois que l'Eglise, dans sa sollicitude pour les intérêts temporels aussi bien que spirituels de ses enfants, a promulguées sous la conduite du Saint-Esprit ? Et, afin qu'on ne puisse plaider ignorance, je ne perdrai pas cette occasion de transcrire ici un article de l'*Ami du clergé*, en date du 27 juillet 1873, que je prends dans *La Vérité* du 9 septembre suivant. Voici :

A ceux qui partent en guerre contre les juifs et prétendent les bannir de France, il convient de rappeler que le droit canonique a fourni depuis longtemps des armes défensives contre l'influence pernicieuse de la race juive, armés qu'on a eu le tort de ne pas employer.

Voici les principales ordonnances de la législation ecclésiastique :

- 1° Les chrétiens ne doivent jamais rentrer au service de juifs, ni accepter un emploi rétribué par les juifs.
- 2° Il est interdit aux chrétiens de recourir aux soins des médecins juifs, et de prendre des médicaments préparés par les juifs.
- 3° Sous peine d'excommunication, il leur est défendu de vivre dans la même maison et dans la même famille que les juifs.
- 4° Il est spécialement interdit aux femmes chrétiennes d'accepter une place de nourrice dans une famille juive.
- 5° Il ne faut pas permettre aux juifs d'exercer des fonctions publiques qui leur donnent une autorité quelconque sur les chrétiens.
- 6° Les chrétiens ne doivent jamais assister au mariage des juifs, ni accepter leurs invitations à dîner.

Mgr Kohn, archevêque d'Olmütz, petit fils de juifs convertis au catholicisme, indique ces prescriptions et plusieurs autres dans le cours de droit canonique qu'il vient de publier. Il déclare que ces lois sont toujours en vigueur, d'après une réponse de Pie IX faite, en 1861, à une consultation des évêques de Galicie, en ajoutant : « Catholiques, pourquoi n'observez-vous pas ces lois ? Si vous les observiez, les juifs ne seraient plus rien. Si vous gémissiez sous leur domination, c'est par votre faute, et en punition de votre désobéissance à l'Eglise ! »

On se fait, en certains milieux, une bien fautive idée de la charité. Pour beaucoup de catholiques, c'est manquer à la charité

que de faire de la peine à quelqu'un. A ce compte, un père de famille serait bien coupable de punir son enfant, lorsque celui-ci transgresse les ordres paternels ; car la punition n'est jamais agréable à qui la reçoit. Mais ce n'est pas ainsi que Dieu, la charité même—*Deus charitas est*—nous enseigne en quoi consiste cette reine des vertus. Qu'il me suffise de citer ici les paroles de saint Jean, l'Apôtre de la charité : « Quiconque ne demeure point dans la doctrine de Jésus-Christ, mais s'en éloigne, ne possède point Dieu ; et quiconque demeure dans sa doctrine, possède le Père et le Fils.

« Si quelqu'un vient vers vous, et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez point.

« Car celui qui le salue, participe à ses mauvaises actions. » (1)

S'il est quelqu'un à qui ces paroles doivent s'appliquer, c'est bien au juif déicide, dont la haine contre Notre Seigneur se traduit par le mépris de tout ce qui porte le nom de chrétien.

Le sujet traité dans cette lettre, m'a emporté bien plus loin que je ne pensais. Demain, nous tournerons nos regards d'un autre côté.

P. P.

CONTROVERSE

—La meilleure religion, c'est d'être honnête homme.

R. A ce compte-là, tout le monde pratique la meilleure religion ; car du moment que quelqu'un n'a ni tué ni volé, il se prétend honnête homme.

—Ce n'est pas ce que j'entends par honnête homme. Je veux parler de celui qui remplit ses devoirs envers la société, envers ses amis et sa famille.

R. Votre honnête homme n'est qu'un misérable, s'il méconnaît ses devoirs envers Dieu. D'ailleurs, l'expérience prouve que celui qui n'a pas de religion, ne saurait remplir, comme il faut, les devoirs dont vous venez de parler.

—Ma religion, c'est la philanthropie, c'est-à-dire, faire du bien à mes semblables.

R. Ce n'est là que la moitié du commandement de Jésus-Christ. Il n'a pas dit seulement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » ; mais aussi : « Tu aimeras le Seigneur ton

(1) II Jasn. 9; 10 11.

Dieu de tout ton cœur.» On ne saurait avoir de la religion sans observer la loi tout entière.

Au reste, cet amour du prochain, qu'on appelle philanthropie, n'est pas l'amour surnaturel, demandé par Dieu, et ne sert de rien sans la religion.

—La religion est une affaire d'imagination et de sentiment.

R. Au contraire, l'imagination ne joue aucun rôle dans la pratique de la religion. Si vous n'êtes pas convaincu, faites-en l'essai.

Quant au sentiment—ne pas confondre avec la sentimentalité—il doit trouver son exercice dans l'amour de Dieu et du prochain.

Causeries sur le spiritisme

Les spirites, demandera-t-on, ont-ils des doctrines ?

Sans doute. Ils ont, non pas l'unité de doctrine, mais une masse de doctrines inouïes, que dix gros volumes ne suffiraient pas à contenir.

Résumons en quelques mots les doctrines actuelles des spirites.

Ils nient l'adorable Trinité, la divinité de Jésus-Christ et son Incarnation, dans le sens révélé par l'Évangile. Pour eux le Fils de Marie n'est qu'un messenger de Dieu, et par conséquent, il n'y a pas d'Église divinement fondée. Les peines de l'enfer, suivant eux, n'existent pas. C'est si commode pour les malfaiteurs publics. Ils sont déistes, c'est-à-dire qu'ils ont de Dieu l'idée qu'en avaient les païens. Mais ils le font injuste, parce qu'il récompense les plus monstrueux malfaiteurs comme les bons.

Ce Dieu passe son temps à créer des esprits ignorants de tout, lesquels, envoyés sur la terre ou en d'autre astres, vivent, dans différents corps, plusieurs vies successives, et parfois, dans des mondes repandus dans l'immensité de l'univers. Leur code n'admet ni anges proprement dits, ni démons ni hommes déchus par le péché d'Adam.

Les doctrines des spirites, en définitive, consistent à nier les principales vérités de la religion catholique, et sont foncièrement hérétiques. Il est évident déjà que Satan est le souffleur, que les vrais spirites sont ses enfants, et forment son église sur la terre.

Le symbole du grand pontife des spirites est admis en principe ; mais en pratique, chaque spirite l'entend comme bon lui semble.

Aussi, le monde spirite est une vraie tour de Babel, comme nous allons le voir.

Le symbole de la société spirite centrale de Mexico affirme la métempsycose, et comme l'astronome spirite Flammarion, fait un dogme absolu de la population des astres. Quant à la religion révélée, le *credo* mexicain nie le christianisme et toute église positive quelconque.

Certains spirites nouveaux se sont mis en tête d'envoyer au paradis, même les hêtes. La faute en est, en partie, à Kardec, qui concède aux chiens et aux chats l'*intelligence* et le *caractère*. Ils prétendent que nous devons avoir un grand respect pour le prochain, c'est-à-dire pour les chiens et les chats, et nous savons, dit Franco, que dans certains pays, ils se font les protecteurs des animaux et même des choux et des carottes.

Il existe un manifeste maçonnique de Madrid, publié en 1881, au nom de la Société madrilène protectrice des *animaux et des plantes*.

Ce qui est plus grave, c'est que les spirites ont appris des esprits que les animaux non seulement peuvent monter jusqu'à devenir des hommes, mais même jusqu'à devenir des anges dans la multitude des siècles.

On parle déjà non seulement de la vie végétale, mais même de la vie minérale. Un fameux chimiste moderne, Edison, admet non seulement la vie des roses, mais des métaux.

Une thèse publiquement soutenue en France affirme qu'il n'est pas démontré que la locomotive d'un chemin de fer n'a pas conscience de son rôle.

Du train que l'on y va, les cornichons et les clous du fer à cheval se spiritualiseront, et finiront par briller au paradis des spirites.

Toutefois ce dogme spirite n'est pas encore défini, ni communément admis. Pour le moment, les occultistes seuls le professent.

D. G.

Saint-Jean Népomucène

(Suite.)

Le captif souffrait et se taisait toujours.

Revenu de sa fureur, Wenceslas lui fait exprimer ses regrets, l'invite même à sa table pour sceller la réconciliation.

L'homme de Dieu obéit à cette invitation.

Toutes les marques d'honneur et de respect lui sont prodiguées. C'était un piège ençore.

Les courtisans se retirent. Le prêtre et le roi se retrouvent seuls en un tête-à-tête terrible. Instancés, caressés et menacés n'obtiennent encore que la réponse renouvelée de Pierre aux Juifs persécuteurs. « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Wenceslas fait venir le bourreau, son compère, comme il l'appelait par une plaisanterie féroce.

On traîne le prêtre en prison, on le met à la torture, on lui brûle les côtes avec des torches ardentes.

Le martyr reste impassible, il ne sort de ses lèvres que les noms de Jésus et de Marie.

Le bourreau, lassé, doit abandonner la lutte, et Wenceslas, craignant d'ailleurs l'exaspération du peuple, fait cesser le supplice, et relâcher le patient.

Jean Népomucène rentre dans sa demeure, et sans plainte, sans murmure, reprend son ministère accoutumé.

Dieu lui a révélé sa fin prochaine. Il s'y prépare ainsi, la meilleure préparation à la mort étant l'accomplissement le plus exact de ses devoirs d'état.

L'heure marquée approche. Il paraît une dernière fois en chaire, pour faire ses adieux à ce peuple qu'il a si souvent évangélisé.

Il fait siennes les paroles de Jésus, à la veille de sa passion : « Encore un peu vous me verrez, mais vous ne me verrez pas longtemps. Je ne vous parlerai plus guère..... Ma fin approche, je dois mourir pour les lois de Jésus-Christ et de son Eglise..... Je m'en vais et je suis triste pour vous. L'hérésie désolera notre belle patrie, foulant aux pieds les lois divines et humaines... La Bohême sera couverte de sang et de ruines.... »

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles.

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Julie, le 25 ; au couvent de Saint-Anselme, le 27 ; à Saint-Nérée, le 29.—*La Vérité* met les catholiques en garde contre l'Ancien ordre des Forestiers.—Le R. P. Paradis est à la tête d'un mouvement sérieux pour le rapatriement d'une masse de canadiens du Michigan, désireux de revenir au pays. Très bien. Mais il est bon de ne pas oublier que la prudence recommande de faire un choix parmi ces familles canadiennes.—Nos respectueux remerciements pour l'envoi d'un exemplaire d'une *Lettre Pastorale* de Mgr l'Evêque des Trois-Rivières, concernant les dangers auxquels la foi des catholiques est exposée en ce pays. Cet important document forme une brochure de 124 pages, que tout le monde trouvera profit à lire.—Le 28 du mois courant, à l'Hôtel Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, il y aura messe solennelle, à 10 heures, à l'occasion des Noces d'or sacerdotales de M. C. Trudelle, chapelain.